



## Nouvel AE, 2 SIRET que faire ?

Par **quentval**, le **18/01/2025 à 09:32**

Bonjour à tous,

L'objet de ce topic est particulier n'est ce pas ?

Bien c'est le problème que je rencontre aujourd'hui. J'ai besoin de votre aide car je ne sais pas par où commencer pour trouver une solution.

Je m'explique, en 2020 je décide d'être agent immobilier, indépendant, donc je me mets en AE. J'obtiens donc un SIREN et un SIRET.

Peu de temps après je vois que je ne m'y plais pas dans ce métier, j'aurais essayé, bref, peu importe la n'est pas le sujet. Je décide donc de radier cette entreprise, je fais toutes les démarches pour radier, quelques jours plus tard, je reçois la confirmation comme quoi l'entreprise est bien radié auprès du TCO.

Il y'a quelques jours, je décide à nouveau de me mettre à mon compte, toujours en AE et fais donc mes démarches via l'INPI, tout se passe bien, l'INSEE valide mon dossier, puis ça part en au TCO qui valide à son tour ma demande.

Dans la synthèse finale de mon dossier sur l'INPI, je vois un numéro SIRET, je suis content, j'envoie tout ça à l'URSSAF.

Puis en attendant la réponse de l'URSSAF je décide de demander à PE de me donner le document pour demander l'ARCE. Je voulais donc commencer à remplir le document sans leur envoyer, c'est juste pour gagner du temps.

Attention, la surprise du chef arrive : me voilà surpris, lorsque je suis allé sur le site info-greffe afin de retrouver mon numéro SIRET, et que j'ai compris très vite qu'il y'avait un souci, du moins c'est ce que je pense.

Ils ont mis mon numéro SIRET de 2020.

Résultat, sur l'avis de situation de l'INSEE, ainsi que sur la synthèse de l'INPI, j'ai un SIRET différent que sur le site Info-greffe.

J'ai un peu peur, pour ne pas dire beaucoup, que cela me porte préjudice, d'une pour ma demande d'ACRE, et ACRE, ainsi que pour toutes mes futures démarches qu'elles soient sociales ou fiscales.

Est ce que quelqu'un se serait retrouvé dans la même situation que moi ? Ou alors une personne qui s'y connaît saurait elle me donner les démarches à suivre pour m'éclairer ?

Merci à vous

Par **Marck.ESP**, le **18/01/2025 à 16:03**

### **Bonjour et bienvenue**

Cela ne paraît pas normal, mais Infogreffe est un registre public qui recense les informations légales des entreprises. Malgré les contrôles mis en place, des erreurs peuvent se glisser dans la saisie des données.

il est recommandé de vérifier la situation auprès de l'URSSAF ou du Centre de Formalités des Entreprises (CFE) dont vous dépendez. Ils pourront vous fournir des informations précises sur votre situation et sur l'attribution de l'IRET.

Par **john12**, le **18/01/2025 à 18:07**

Bonsoir,

Dans la mesure où la nouvelle activité est identique à l'ancienne, il ne semble pas anormal d'avoir un SIRET identique à l'ancien. [C.F. article en ce sens](#).

Le seul problème peut concerner le bénéfice de l'ACRE et de l'exonération de CFE, si la création intervient moins de 2 ans après la précédente radiation. (C.F. article précité).

Cordialement

Par **quentval**, le **19/01/2025 à 01:36**

Bonjour Marck, et John

Merci de vos retours. Apparemment vous n'êtes pas en accord tous les deux... Ce que je comptais faire dès lundi était de contacter info-greffe afin d'en savoir mieux sur cela. Et par la suite appeler l'URSSAF.

En fait ce que je souhaite juste c'est savoir quel est mon SIRET.

En ce qui concerne ma première activité, datant de 2020, je n'ai aucun problème avec le fait de demander l'ACRE. Puisque j'ai passé la date des 3 ans après une précédente obtention de l'ACRE.

Cependant, voilà ma question portait sur le fait que je me retrouve avec deux SIRET, du moins sur les différents sites, et je ne sais pas lequel est le bon.

Donc ça m'inquiète un peu